

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION REGIONALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE

Brigade de l'Exécution des
décisions de Justice

P.V: 2014/4522

AFFAIRE

EXECUTION D'UNE PIECE DE
JUSTICE

Contre: CAPO CHICHI Stélio

OBJET :
AVIS AVOCAT :

PROCES VERBAL

L' An deux mille QUATORZE,
le treize septembre à vingt heures quarante

NOUS, BOUGERIE NAVARRE Ronan

Brigadier de Police

En fonction à la B.E.D.J

Officier de Police Judiciaire, en résidence à PARIS

---Étant au service,---

---Poursuivant l'exécution de la pièce de justice,---

---Prenons attache téléphoniquement avec Maître MAHY Zohra au numéro 09 51 34 80 30, et l'informons de la volonté de Monsieur CAPO CHICHI Stélio de bénéficier d'un entretien prévu dans le cadre de sa rétention judiciaire.---

---Maître MAHY nous déclare ne pas pouvoir se déplacer ce soir mais qu'elle pourrait s'entretenir avec CAPO CHICHI Stélio dimanche matin,---

---Faisons part de ce délai à Monsieur CAPO CHICHI Stélio, et lui proposons de contacter un avocat commis d'office par le Bâtonnier du barreau de Paris,---

---Celui-ci décline cette solution, voulant seulement s'entretenir avec Maître MAHY le dimanche matin,---

---Dont procès verbal, que signe avec nous Monsieur CAPO CHICHI Stélio---
l'intéressé

l'Officier de Police Judiciaire

Epidi d.

